



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 1er mars 2024

AGRICULTURE

Mise en place d'une permanence ouverte aux agriculteurs

Conformément à la demande du Président de la République de traiter rapidement et en proximité les difficultés que peut rencontrer le monde agricole, des "permanences agricoles" sont mises en place en Guadeloupe. Elles sont ouvertes à tous les exploitants agricoles et visent à permettre leur prise en charge personnalisée, ainsi qu'un échange sur toutes les difficultés que rencontrerait leur exploitation. Ces permanences seront tenues conjointement par les services de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et de la direction régionale des finances publiques (DRFIP) et pourront faire appel si besoin à d'autres services ou administrations.

Les agriculteurs qui le souhaitent pourront accéder à ces permanences :

- Chaque vendredi de 9H00 à 12H00 à partir du 1^{er} mars 2024
- Pour la Basse-Terre, dans les locaux de la DAAF/DEAL à Saint-Phy
- Pour la Grande terre, dans les locaux de la DAAF/DEAL à Dothémare

Les modalités d'organisation de ces permanences sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'expérience des premières permanences.

La Caisse générale de sécurité sociale (MSA) assure également des permanences de 8H à 12H :

- Basse-Terre – agence CGSS (tous les jeudis matin)
- Saint-François – maison France Services (tous les mercredis matin)
- Grand-Bourg - Marie-Galante – centre CGSS de Tivoli (tous les lundis et mardis matin)
- Capesterre-Belle-Eau – agence CGSS (tous les vendredis matin)
- Abymes – immeuble GOPAL (tous les jours)

Contact presse : Didier-Laurent AUBERT 0690 75 28 88